

BROHY, C. (2003). Le bilinguisme : un projet de société ? In Actes du congrès annuel Ecole et Famille "Les perspectives dans la différence", 7-10 octobre, Université de Berne (CD rom). Berne : SSRE : SSFE : LLB

**Claudine Brohy**

## **Le bilinguisme – un projet de société?**

*Résumé: Entre l'école, la famille et la société se développent parfois des attitudes et comportements contradictoires en matière d'apprentissage des langues et de développement du plurilinguisme. Quelles sont les attentes des parents? Quelles sont les réactions des politiques, des faiseurs d'opinion? En prenant l'enseignement bilingue en tant qu'exemple de projet de société, on peut voir les points de convergence et les points de rupture entre des textes réglementaires, le discours scientifique, le discours des groupes de pression et les acteurs principaux (parents, corps enseignant) et mettre en exergue les défis pour l'avenir.*

### **1 Introduction**

Le bilinguisme, comme d'ailleurs beaucoup de sujets en relation avec le langage, joue un rôle important dans les différents domaines de la société suisse. Il y a bien sûr chez les citoyennes et citoyens la conscience d'habiter un pays plurilingue, même si cette réalité est vécue de manière très différente en terme de participation. Mais il y a aussi l'élément quotidien et apparemment banal de la chose: la Langue, le langage, les langues, nous accompagnent jour et nuit, dans nos actes, nos pensées, nos rêves. Et comme les langues font tellement partie des domaines quotidiens de notre vie, comme la famille, l'école, le travail, l'amitié, tout le monde a fait ses expériences, tout le monde en parle, tout le monde se sent expert en la matière et habilité de donner son avis. Il s'agit donc pour nous de mettre en phase un sujet apparemment trivial avec un domaine de recherches pointues, un peu comme le domaine de la santé.

En plus, le *facteur langue* gagne indubitablement en importance. Si en Suisse, l'absence de conflits linguistiques majeurs est essentiellement due à ce qu'on appelle les clivages imbriqués, les "cross-cutting cleavages" ce qui veut dire que les limites linguistiques, culturelles, politiques et religieuses ne coïncident pas, la société moderne postindustrielle a quelque peu modifié la donne. *Politiquement* parlant, l'opposition entre libéraux et conservateurs était très importante jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, cette opposition devient moins flagrante avec l'émergence du parti socialiste et plus tard avec d'autres partis, qu'ils soient de droite ou de gauche. Les enjeux *religieux* étaient forts au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, ils perdent en importance face à l'œcuménisme, le désintérêt religieux, l'apparition de communautés religieuses plus marginales et la présence d'autres religions, notamment musulmane. L'aspect *culturel* change aussi, avec l'influence anglo-américaine grandissante et les migrations. Les *femmes et les hommes* se retrouvent de plus en plus dans des espaces partagés, et le facteur

*professionnel* avec ses réseaux perd de sa signification avec l'automatisation et l'informatique. Même les variables *géographiques et topographiques* (centre/périphérie, Alpes/plaine, ville/village), autrefois puissants vecteurs identitaires, changent avec la mobilité, la société de communication et le développement suburbain du Plateau situé entre le Jura et les Alpes. *L'aspect linguistique* en tant que possibilité d'identification primaire gagne donc en importance, ceci est aussi véhiculé par les médias régionaux et ceux des pays voisins parlant la même langue, le langage est donc une valeur centrale (core value) puissante.

Si dans un pays démocratique et officiellement plurilingue, l'interdiction de discrimination linguistique, l'égalité des chances entre les personnes venant de régions linguistiques différentes et la protection contre l'assimilation sont des objectifs qui vont de soi, le développement de compétences dans plusieurs langues, c'est-à-dire la promotion du plurilinguisme individuel, est également un objectif. Cet objectif, qui doit assurer le bon fonctionnement de la société à tous les niveaux, peut être réalisé par différents moyens. Un des plus importants est certainement la politique, et en particulier la politique éducative, réalisée par la Confédération et surtout les cantons. Néanmoins, les institutions parascolaires (échanges, loisirs) et les groupes de pression liés à l'éducation et aux langues (associations de parents, associations culturelles, groupes de défense, etc.) et les médias poursuivent aussi des objectifs langagiers parfois contradictoires.

## **2 La société et l'apprentissage des langues**

Dans une société qui mise sur la pluralité des forces et des influences, puis sur le consensus et la concordance, le discours sur l'enseignement des langues est partagé entre de nombreux acteurs. C'est d'un côté une question de gouvernance (constitutions, lois, règlements, déclarations, chartes), mais aussi d'intervention politique (motions, postulats, questions écrites, etc., déposés au parlement), cela peut faire partie de programmes et de priorités de partis politiques et d'institutions.

Les autres domaines qui constituent traditionnellement la société ont aussi des visées sur l'apprentissage des langues. La famille, considérée comme un des principaux piliers de la société, réalise la socialisation primaire, dont fait partie le développement du langage, avec toutes ses implications sociales, identitaires, cognitives et culturelles. Le bilinguisme, avant d'être un projet de société, peut être projet familial. Nombreuses recherches sur les familles bi- et plurilingues (par exemple Schmidt-Mackey 1977, Saunders 1988, Brohy 1992) font état de stratégies développées par les parents, afin d'assurer ou de développer les langues chez les enfants, qu'il s'agisse de couples mixtes ou de couples immigrés ou une combinaison entre les deux. Puis l'école, espace de la socialisation secondaire, assure le double rôle d'ancrage dans la société et ses règles, mais aussi d'ouverture au monde. Cette double tâche est essentiellement réalisée par le langage. En dehors de la famille et de l'école, la société civile qui voit le plurilinguisme en tant qu'accès à la citoyenneté et au processus que l'on appelle "empowerment", qui se traduit par une participation, une habilitation à investir soi-même les sphères d'influence qui nous concernent; ce concept étant utilisé tant dans le contexte des minorités que de la santé et de la culture. L'économie a aussi des visées sur ce qui se passe à l'école et dans le domaine de la formation. Les médias, qui servent à la fois de porte-drapeaux à des idéologies langagières, mais qui sont bien sûr aussi des moyens d'informations puissants, véhiculent des messages qui peuvent soit rassembler ou diviser. Les milieux culturels ont souvent une relation très forte avec le langage, langue et culture sont d'ailleurs des termes intrinsèquement liés, on utilise très souvent des binômes tels que "langue et culture", "bilinguisme et interculturalité", etc. Dans le domaine associatif, des groupes de

pression font du lobbying dans des directions parfois opposées, ce qui est bien sûr l'expression du jeu démocratique. Ainsi, les associations de parents demandent souvent des changements dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues étrangères, alors qu'à contre-courant, des associations diverses, par exemple les associations d'enseignantes et enseignants ou des associations de défense culturelle et linguistique mettent des bâtons dans les roues des vellétés de réformes et d'innovations dans ce domaine.

A titre d'exemple, nous allons prendre le thème de l'immersion ou l'enseignement bilingue traité dans les différentes strates de la société.

### **3 Un exemple de projet de société: le bilinguisme par l'enseignement bilingue**

Certains textes réglementaires (constitutions, lois scolaires, recommandations, etc.) mentionnent explicitement l'enseignement bilingue, par exemple l'art. 17 de la constitution péruvienne:

"[...] Asimismo [el Estado] fomenta la educación bilingüe e intercultural, según las características de cada zona. Preserva las diversas manifestaciones culturales y lingüísticas del país [...]. (*L'Etat encourage l'éducation bilingue et interculturelle, selon les caractéristiques de chaque région. Il préserve les différentes expressions culturelles et linguistiques du pays [...].*)"

Le Statut spécial d'autonomie de la Vallée d'Aoste de 1948, dans son chapitre "Langue et organisation des écoles" fait état de son bilinguisme officiel dans les écoles:

#### Art. 39

Dans les écoles de n'importe quel ordre ou degré qui dépendent de la Région, un nombre d'heures égal à celui qui est consacré à l'enseignement de l'italien est réservé, chaque semaine, à l'enseignement du français. L'enseignement de quelques matières peut être dispensé en français.

#### Art. 40

L'enseignement des différentes matières est organisé selon les dispositions et les programmes en vigueur dans l'Etat, moyennant des adaptations opportunes aux nécessités locales. Ces adaptations, ainsi que la liste des matières pouvant être enseignées en français, sont approuvées et rendues exécutoires, après consultation de Commissions mixtes composées de représentants du Ministère de l'Instruction publique, de représentants du Conseil de la Vallée et de représentants du corps enseignant.

#### Art. 40 - bis

Les populations de langue allemande des communes de la Vallée du Lys indiquées par loi régionale ont droit à la sauvegarde de leurs caractéristiques et de leurs traditions linguistiques et culturelles. Aux populations visées au premier alinéa est assuré l'enseignement de la langue allemande dans les écoles au moyen des adaptations nécessaires aux besoins locaux.

Les chartes et autres déclarations internationales qui traitent de questions linguistiques, culturelles et éducatives, surtout en relation avec les minorités (par exemple la Charte

européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe), traitent implicitement ou explicitement de l'enseignement bilingue, ce qui permet à la fois de maintenir la langue minoritaire et de développer la langue locale ou majoritaire. Ce droit (ou devoir?) est souvent concédé aux minorités nationales, mais rarement à des minorités immigrées. La déclaration de l'UNESCO (1953) sur l'utilisation des langues vernaculaires à l'école ne fait pas l'unanimité, mais elle peut être interprétée dans le sens d'un enseignement bilingue.

En Suisse, l'enseignement bilingue fait institutionnellement son entrée en 1992. La *Commission de l'enseignement de l'allemand* (CREA) préconise, entre autres, dans ses Recommandations: "L'immersion permet d'utiliser la langue non seulement comme objet d'apprentissage, mais comme instrument de communication pour la transmission du savoir dans d'autres matières scolaires". La Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) emboîte le pas en 1995 avec sa *Déclaration sur la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse*. Au niveau gymnasial, l'enseignement bilingue est réglé dans une ordonnance sur la maturité:

#### Art. 17 Maturité bilingue

<sup>1</sup> Le candidat a la possibilité d'obtenir un certificat portant la mention «maturité bilingue» s'il présente dans une deuxième langue les épreuves de trois disciplines.

<sup>2</sup> Ces disciplines sont choisies parmi:

a.

l'histoire, la géographie, l'introduction à l'économie et au droit, la biologie, la chimie et la physique, en disciplines fondamentales;

b.

l'histoire, la géographie, l'économie et droit, la biologie, la chimie, la physique, la philosophie et la pédagogie/psychologie, en option complémentaire.

<sup>3</sup> Une des disciplines au moins doit être du domaine des sciences humaines.

<sup>4</sup> La deuxième langue peut être choisie parmi les langues nationales suivantes: allemand, français et italien. L'office peut autoriser le choix de l'anglais.

<sup>5</sup> La commission peut adapter la forme des épreuves aux exigences de la mention bilingue.

<sup>6</sup> Elle peut introduire progressivement les disciplines proposées au choix des candidats.

<sup>7</sup> Elle définit les disciplines proposées et régleme la procédure d'examen dans les directives.

La commission suisse de maturité préconise dans sa "Reconnaissance des mentions bilingues attribuées par les cantons" que 600 heures au moins doivent être enseignées par immersion, sans compter les cours de langue.

Le concept général pour l'enseignement des langues de 1998 évoque également des formes d'enseignement bilingue. Ensuite, les recommandations relatives à la coordination de l'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire (2000), proposent "... d'améliorer la qualité de l'apprentissage des langues et d'accroître son efficacité [...] par l'enseignement de disciplines non linguistiques dans une langue étrangère". La déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP SR/TI) évoque aussi l'enseignement bilingue en tant qu'approche possible: "L'enseignement/apprentissage des langues tend à s'articuler à des contenus scolaires au travers notamment de démarches d'enseignement bilingue". Plusieurs cantons suisses ont développé des concepts pour l'apprentissage des langues, certains sont en train de le faire, l'enseignement bilingue, sous forme immersive ou de modules, fait généralement partie des moyens à mettre en œuvre.

Au niveau de l'interface entre école et famille, les parents s'engagent dans des associations qui entendent promouvoir l'enseignement bilingue, ceci pour différentes raisons. Les parents, conscients de l'importance de compétences langagières pour le monde du travail, mais aussi pour les contacts sociaux et culturels, parfois frustrés par l'apprentissage traditionnel des langues à l'école, sont demandeurs d'innovations en la matière. Ainsi, à Fribourg, l'Association "Ecole bilingue Fribourg" s'est engagée en faveur de l'immersion partielle, d'autres associations s'engagent pour la même cause (l'Association des parents de la structure bilingue de Monthey, la Fédération des associations de parents d'élèves de Romandie et du Tessin); à l'étranger, la même tendance existe (Canadian parents for French au Canada, Genitori per il bilinguismo au Tyrol du Sud, ABCM Zweisprachigkeit en Alsace).

A l'inverse, les associations d'enseignant(e)s sont plutôt opposées aux projets d'enseignement bilingue, tandis que les associations culturelles et de défense linguistique ont des avis partagés sur la question. Ainsi, à Fribourg, la Communauté de travail des Fribourgeois de langue allemande (Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft, DFAG) s'est engagée pour la défense du projet d'enseigner par immersion environ 10% du programme scolaire dès l'école enfantine dans les écoles du Canton de Fribourg, alors que la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF) était farouchement opposée à cette approche (pour une analyse des lettres de lecteurs parues à ce sujet dans le quotidien *La Liberté*, cf. Altermatt, 2003, ch. VII/5).

Nombre de motions et de postulats ont été déposés dans les parlements cantonaux (FR, GE, JU) et au niveau fédéral, afin que les autorités scolaires examinent l'opportunité d'introduire un enseignement de type immersif dans les écoles. Finalement, l'enseignement bilingue est aussi lié aux droits politiques. Aux USA, le peuple californiens a refusé l'enseignement bilingue pour les immigrés hispanophones lors d'un référendum (California's Proposition 227, lancé par Ron Unz) en juin 1998, et à Fribourg, la révision de la Loi scolaire qui devait permettre d'introduire des modules bilingues a été refusée à une très courte majorité en septembre 2000.

#### **4 Les enjeux pour l'avenir**

Nous avons vu que le thème de l'enseignement bilingue, tout comme celui de plurilinguisme ou de langue et langage, est revendiqué dans le discours de beaucoup d'acteurs, de décideurs, de concepteurs et de consommateurs, ceci étant lié à la nature multidimensionnelle du phénomène. A l'avenir, si le débat devait prendre une tournure plus constructive, il faudra clarifier certains concepts ou alors ouvrir une discussion plus large sur certaines notions.

Par exemple, les échanges passionnels durant les années 2000 à 2004 autour d'un article sur les langues dans la future Constitution fribourgeoise démontrent que le terme "bilinguisme" est reçu de manière très diverse. Si d'aucuns voient le côté positif d'une clause libellée "Le Canton et sa capitale sont bilingues", d'autres y perçoivent une obligation pour les individus de se "bilinguiser" et ne font donc pas la distinction entre le plurilinguisme de société ou institutionnel et le plurilinguisme individuel.

En outre, les communautés immigrées devront être davantage partie prenante dans les discussions autour du plurilinguisme, afin d'atténuer les différences entre un bilinguisme prestigieux et un bilinguisme stigmatisant, ou comme on l'exprime parfois de manière plus tranchée, entre le "bilinguisme des pauvres" et le "bilinguisme des riches".

De même, la relation entre le dialecte alémanique et la langue standard devrait être rediscutée, afin que les Romands aient une approche plus positive de cette variante, mais que parallèlement, les Alémaniques puissent développer une attitude plus spontanée et décontractée envers l'utilisation de l'allemand standard en tant que langue orale.

Les écarts entre les notions scientifiques et les notions quotidiennes des termes liés au plurilinguisme posent également problème. Dans les milieux de la recherche, on utilise facilement les termes de bi- et plurilinguisme, ceci sans qu'il n'y ait de qualité ou de standard élevé, alors qu'au quotidien, le terme de bilinguisme est la plupart du temps utilisé en relation avec de très bonnes compétences en deux langues, le plurilinguisme n'étant que rarement évoqué, avec, en sourdine, des revendications de pureté de la langue et de l'indivisibilité de l'identité culturelle.

Un autre défi réside dans la clarification des notions de "bilinguisme" et de "biculturalité" (ou interculturalité, biculturalisme, transculturalité, etc.). Un glissement de termes est en train de s'opérer, il y a une tendance à remplacer les termes liés à la langue par des termes liés à la culture, une explication possible pourrait être la revendication de certaines disciplines scientifiques de ne pas laisser le champ de recherche aux seuls linguistes.

Un autre problème se pose, celui-ci en relation avec les objectifs visés par l'apprentissage des langues à l'école. A force d'avoir insisté sur un "plurilinguisme fonctionnel" et des "compétences partielles", certains milieux craignent une instrumentalisation et une mainmise de l'économie sur l'école et pensent que celle-ci dicte les objectifs langagiers de l'école en fonction des besoins économiques. Le plurilinguisme ne se laissant pas rabaisser au rang d'une simple technique, fût-elle "culturelle", les milieux scolaires et scientifiques ont une tâche de communication à accomplir pour corriger cette image.

La globalisation a certainement généré un nouveau désordre linguistique, mais une société qui se veut plurielle doit finalement assurer à terme le développement durable en matière de langues et cultures. Dans ce sens, une adaptation du recensement fédéral devrait permettre de tenir compte du bilinguisme individuel, et non seulement de la langue principale et d'autres langues pratiquées. Dans ce pays officiellement plurilingue, il n'y a pas de personnes bi- ou plurilingues, en tout cas pas de manière officielle ou reconnue!

Donc, au vu de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, on serait tenté de dire que les débats autour des questions langagières ont encore de beaux jours devant eux, et que, parallèlement, le thème du plurilinguisme en tant que projet ou non-projet de société va nous occuper encore longtemps!

## **Bibliographie**

Altermatt, B. (2003): La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg (1945-2000). Entre innovation et improvisation. Fribourg: Université de Fribourg.

Association des parents d'élèves de la structure bilingue de Monthey. [www.apesbm.ch](http://www.apesbm.ch)

Brohy, C. (1992): Das Sprachverhalten zweisprachiger Paare und Familien in Freiburg. Freiburg: Universitätsverlag (= Germanistica Friburgensia 14).

Brohy, C. (1998): Le Concept fribourgeois "Promotion de la langue partenaire". In *Babylonia*, 4, p. 29 à 31.

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Strasbourg: conseil de l'Europe, 5.11. 1992. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/148.html>

Constitución Política del Perú de 1993, actualizada hasta reformas introducidas por la Ley 27365, del 02.11.2000, art. 17.

Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003. Neuchâtel: CIIP.

Genitori per il bilinguismo. [www.gebi.bz.it](http://www.gebi.bz.it)

Ordonnance sur l'examen suisse de maturité, du 7 décembre 1998 (Ordonnance 413.12).

Promotion de l'enseignement bilingue en Suisse. Déclaration de la CDIP et des directeurs cantonaux de l'économie publique responsables de la formation professionnelle. Berne. Mars 1995.

Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire? Berne, CDIP. Juillet 1998.

Recommandations pour les futurs moyens d'enseignement. Rapport de CREA à l'intention de la CDIP/SR+TI. Neuchâtel, IRDP. Mars 1992.

Recommandations relatives à la coordination de l'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire. Berne, CDIP. Novembre 2000.

Reconnaissance des mentions bilingues attribuées par les cantons. OFES mai 1997.

Saunders, G. (1988): *Bilingual children: From birth to teens*. Clevedon: Multilingual Matters.

Schmidt-Mackey, I. (1977): Language strategies of the bilingual family. In Mackey, W. F. (ed): *Bilingualism in early childhood*. Rowley. p. 132 à 146.

Statut spécial d'autonomie de la Vallée d'Aoste de 1948, chapitre "Langue et organisation des écoles".

UNESCO (1953): *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*. Paris.

*Claudine Brohy*  
*Dr en linguistique*  
*Ch. des Grottes 3*  
*1700 Fribourg*  
*claudine.brohy@unifr.ch*